



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 21 décembre 2016**

**DELIBERATION N° 220/12/2016 : EXERCICE 2017 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZAC BAS PAYS**

*L'an deux mille seize, le mercredi 21 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 décembre 2016.*

**Présents Titulaires : 35**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOÏA, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 11**

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Marie-Claude BERLY, Aline CASTILLO à Pierre BONNEFOUS, Roger CATUSSE à Francis LABRUYERE, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Alain CRIVELLA à Christian PEREZ, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, José GONZALEZ à Michel WEILL, Paul GRAND à Christian MOULIS, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY à Mathieu ALBERT, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

**Absents Excusés : 5**

Mesdames, Messieurs, Pauline BLANC, Marc BOURDONCLE, Alain GABACH, Gérard ROUTIER, Isabelle SOULAYRES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ**

**Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Le budget primitif 2017 du Budget Annexe ZAC Bas Pays en dépenses et recettes en section de fonctionnement à hauteur de 1 019 024 € et en section d'investissement à hauteur de 501 000 €, soit un budget total équilibré à 1 520 024 €.

**Section de Fonctionnement :**

Le budget retrace en dépenses pour l'essentiel :

- Des charges financières à hauteur de 341 000 €.
- Des charges à caractère général pour un montant de 337 024 € relatives principalement à l'entretien général de la ZAC (110 000 €), la création d'un bassin de rétention (50 000 €) ainsi que les frais afférents au portage de terrains par la SAFALT (124 524 €).
- Des dépenses d'ordre budgétaire liées à la comptabilité de stock pour un montant de 341 000 € relatif aux intérêts de la dette.

L'équilibre de la section est assuré par une subvention du budget principal à hauteur de 177 024 € et les opérations d'ordres liées à la comptabilité de stock pour le solde.

**Section d'Investissement :**

- Le budget retrace en dépenses l'ensemble des opérations d'ordres budgétaires liées à la comptabilité de stock pour un montant de 501 000 €.
- L'équilibre de la section est assuré par une avance remboursable du budget principal d'un montant de 501 000 €.

Compte tenu de ces éléments, la section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes.

**BUDGET 2017**

FIL	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	337 024	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	
		66	CHARGES FINANCIERES	341 000	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	177 024
		<b>Total Dépenses Réelles Fonctionnement</b>		<b>678 024</b>	<b>Total Recettes Réelles Fonctionnement</b>		<b>177 024</b>
	ORDRE				042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	501 000
		043	OPERATION D'ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	341 000	043	OPERATION D'ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	341 000
		<b>Total Dépenses Ordre Fonctionnement</b>		<b>341 000</b>	<b>Total Recettes Ordre Fonctionnement</b>		<b>842 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			<b>1 019 024</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 019 024</b>	

FIL	R/O	DEPENSE		RECETTE		
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition	
INVESTISSEMENT	REEL			16	AVANCE BUDGET PRINCIPAL	501 000
		<b>Total Dépenses Réelles Investissement</b>		<b>0</b>	<b>Total Recettes Réelles Investissement</b>	
	ORDRE	040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	501 000		
		<b>Total Dépenses Ordre Investissement</b>		<b>501 000</b>	<b>Total Recettes Ordre Investissement</b>	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>501 000</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>501 000</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 520 024</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 520 024</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version réglementaire et détaillée du Budget Primitif Annexe ZAC Bas Pays 2017, avec la convocation de la présente séance,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 14 décembre 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif Annexe ZAC Bas Pays pour l'exercice 2017.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif Annexe ZAC Bas Pays pour l'exercice 2017.

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**23 DEC. 2016**

De sa publication le :

**23 DEC. 2016**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 22 décembre 2016

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

